

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 avril à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Date de la convocation : 31 mars 2017

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN	X		
Muriel HARYMBAT		X	Brigitte Soldera
Anthony SAINT- MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET		X	Bernard Pithon
Nathalie PINEAU- COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention Can « semaine européenne du développement durable »
- 2- Contrat AZULENCA du 2 décembre 2017
- 3- Marché de réhabilitation des bâtiments communaux

POINT 1 : Convention CAN « Semaine européenne du Développement durable »

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie met en place chaque année une semaine consacrée au développement durable. Elle se déroulera cette année du 30 mai au 5 juin.

Dans ce cadre, la CAN a lancé un appel à projets « Semaine du Développement durable 2017 » avec pour thématique « réduisons nos consommations ! »

La commune de Bessines propose la mise en place d'un événement intitulé « Arrêtons de nourrir nos poubelles ! » pour sensibiliser les jeunes enfants au gaspillage alimentaire.

La Can s'engage à apporter un soutien financier, une aide logistique et technique. A ce titre, la commune de Bessines bénéficie d'une aide de 500 euros.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 2 : Contrat AZULENCA du 2 décembre 2017

Il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à signer un contrat avec le producteur LUZ DEL ALMA concernant le concert de la formation AZULENCA qui aura lieu le 2 décembre 2017 à la Salle de la Grange.

Le montant de la prestation s'élève à 1 200 €

L'adhésion à l'association s'élève à 20 €

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ci-joint.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 3: Marché de réhabilitation des bâtiments communaux

Il s'agit de confirmer l'engagement de la commune pour les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, à savoir la mairie et les écoles. Le montant des travaux est estimé à

environ 1.500.000 € hors taxes, sur une durée de 3ans avec les financements prévisibles suivant :

- DETR le plafond de subvention est de 150.000 €
- ADEME pour la chaudière, environ 50 % du coût de la chaudière
- CAP79 : 30.000 €
- la CAN par l'intermédiaire du PACT : 55.000 €
- la réserve parlementaire : environ 5.000 €

Soit une estimation de 240.000 € de subventions. L'emprunt à réaliser est de 1.000.000 € soit un autofinancement 260.000 €.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de marché décrit ci-dessus et autorise le Maire à déposer tous les dossiers de subventions possibles.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.